



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88
DÉCISION DU MAIRE

N° 2024/69

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN
DE LA POMPE DE RELEVAGE SITUÉE RUE DU MARÉCHAL FOCH**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le devis n° D2400099 de la Sté C.E.G., concernant le contrat pour l'entretien et la vérification de la pompe de relevage située rue du maréchal Foch,

CONSIDÉRANT la proposition de la société C.E.G.,

D É C I D E

- ARTICLE 1 :** De signer le devis en annexe entre la commune et la société CEG, sise 89 boulevard Général de Gaulle - 95196 Goussainville Cedex, pour l'entretien et la vérification de la pompe de relevage située rue du maréchal Foch.
- ARTICLE 2 :** Que le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 18 juillet 2024.
- ARTICLE 3 :** Que le montant des prestations s'élève à 3 212€ HT soit 3 854,40€ TTC annuel, payable par trimestre à terme échu : 803€ HT, soit 963,60€ TTC.
- ARTICLE 4 :** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 6 :** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.
La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 19 juillet 2024



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes de la
Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



89 Bd Général de Gaulle BP 10628 95196 Goussainville CEDEX
Tél : 01.34.38.86.86, Fax : 01.39.88.01.11
e-mail : ceg@ceg-aqualia.fr - WWW.ceg-eau.com

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 095-219504800-20240719-DM202469-AR



Devis

MAIRIE DE PARMAIN

A l'attention de M. PLUQUET

Pl. Georges Clemenceau

95620 PARMAIN

Référence D2400099

Conçu le 11/07/2024

Affaire N° 202002

Affaire suivie par M. BRAGA Anthony

Objet du devis

Entretien préventif poste de relèvement EP rue du Maréchal Foch

N°	Désignation	Unit	Quantité	PVU	PVT
1	Maintenance préventive				
1.1	Visite d'entretien/maintenance poste de refoulement (hors curage, électricité et espaces verts - forfait visite Passage bi-mensuel: - Nettoyage du panier dégrilleur - Essais et nettoyage des régulateurs - Contrôle des alarmes - Essais des pompes - Rédaction d'un rapport d'entretien	FT	6,000	388,00	2 328,00
1.2	Prise en charge de l'astreinte, intégration à notre supervision et gestion des alarmes (par an)	FT	1,000	884,00	884,00
	Total :				3 212,00





89 Bd Général de Gaulle BP 10628 95196 Goussainville CEDEX
Tél : 01.34.38.86.86, Fax : 01.39.88.01.11
e-mail : ceg@ceg-aqualia.fr - WWW.ceg-eau.com

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 095-219504800-20240719-DM202469-AR



<h1>Devis</h1>	MAIRIE DE PARMAIN A l'attention de M. PLUQUET Pl. Georges Clemenceau 95620 PARMAIN
Référence D2400099 Conçu le 11/07/2024 Affaire N° 202002 Affaire suivie par M. BRAGA Anthony Objet du devis	
Entretien préventif poste de relèvement EP rue du Maréchal Foch	

Récapitulatif des travaux		Montant H.T.
1	Maintenance préventive	3 212,00

Total HT	3 212,00
Total TVA (20 %)	642,40
Total TTC	3 854,40
Acompte	
Net à payer	3 854,40

Offre valable jusqu'au 11/08/2024

MAIRIE DE PARMAIN
Le Directeur des
Services Techniques

Date le :

L'Entreprise

Le client

Le présent devis est valable 1 mois.
Pour acceptation, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire signé avec les mentions manuscrites obligatoires : date et signature du client : Devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté



SAS au capital de 540 000€ - SIRET : 34186658000010 - NACE : 36.00Z - TVA Intracommunautaire : FR 31 341 866 580 - RCS : Pontoise 341 866 580

